

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le lundi 7 décembre 2020, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon côté	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Rémi Beauchesne

Sont absents : les conseillers Gilles Gauvreau et Benoît Couture

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Bobby Dubois, contremaître en voirie, eau potable et eau usée
- M. Patrick Duchaîne, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique (Arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020), la présente séance du conseil est tenue à « huis clos » (sans la présence du public en raison des mesures prévues pour les municipalités situées en « ZONE ROUGE »). Il est mentionné dans cet arrêté ministériel : ***Il est prévu que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.*** Considérant le tout, la séance fera l'objet d'un enregistrement audio et celui-ci sera ensuite disponible au public sur le site internet de la municipalité au [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca). En début de séance, un tour de table est effectué afin de nommer chacune des personnes participant à cette rencontre. De plus, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus et employés municipaux et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage jusqu'à ce qu'ils soient assis.

**2020-12-175                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020
4. Présentation des comptes

5. Nomination des maires suppléants de l'année 2021
6. Calendrier des séances du Conseil 2021
7. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Fête de Noël 2020
9. Techni-Consultant – Offre de service 2021
10. Budget 2021 – Affectation d'un montant des surplus cumulés
11. Rémunération 2021 - responsable du Centre sportif, vie communautaire, bibliothèque et préposées à l'entretien
12. Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable
13. Carrefour Jeunesse Emploi - Trio Desjardins 2021
14. Demande d'aide financière 2021 – Maison des Jeunes
15. Demande d'aide financière 2021 – Forum Citoyen
16. Adhésion 2021 Rouli-bus (Transport adapté)
17. Adoption du Règlement #516 – Modification du règlement de construction #455 (Zone H7)
18. Adoption du Règlement #517 – Modification le plan d'urbanisme #452 concernant les limites des aires d'affectation C et R1
19. Adoption du SECOND PROJET du Règlement #518 – Modification du règlement de zonage #453 concernant les limites des zones C4 et H6
20. Avis de motion du règlement #519 pour fixer le taux de taxes de 2021 ainsi que les conditions de perception
21. Dépôt et présentation du PROJET de règlement #519 pour fixer le taux de taxes de 2021 ainsi que les conditions de perception
22. Demande d'aide financière – Remboursement des taxes municipales à la Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord
23. Demande de crédit de taxes foncières - M. Siarhei Marhun (Remorques Morgoun 2020)
24. Projet de remplacement du réducteur de pression - Ouverture d'une marge de crédit temporaire
25. Projet de remplacement du réducteur de pression - Offre de services pour le volet télémétrie
26. Demande de Mme Stéphanie Thivierge, massothérapeute – location d'un local au 285, 1re Avenue
27. Correspondance
  - a) Séance spéciale jeudi 10 décembre 19h pour l'adoption du Budget 2021;
  - b) Correspondance reçue du MTQ suite à la rencontre sur nos demandes d'analyse en sécurité routière comme quoi la municipalité se doit de donner un mandat à une firme externe si elle veut obtenir une telle analyse.
28. Période de questions
29. Clôture de séance

**2020-12-176                    Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 2 novembre 2020 soit accepté, tel que rédigé.

**2020-12-177                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 1,393,098.39\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2020-12-178                    Nomination des maires suppléants pour l'année 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE** nommer les conseillers suivants en tant que maires suppléants pour les périodes suivantes :

- Rémi Beauchesne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021;
- Benoît Couture pour la période du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'aux élections 2021.

**2020-12-179                    Calendrier des séances du Conseil 2021**

**CONSIDERANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, lesquelles se tiendront le lundi (à moins d'exception) et débiteront à 20 heures. En raison de la pandémie de la COVID-19, les séances régulières du conseil seront tenues au Centre Communautaire (474, rue Principale) et ce, afin de respecter la distanciation physique :

11 janvier	1er février
9 mars (MARDI)	12 avril
3 mai	7 juin
5 juillet	2 août
13 septembre	4 octobre
15 novembre	6 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2020-12-180                    Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

**2020-12-181**

**Fête de Noël de Ham-Nord 2020**

**ATTENDU QUE** l'OTJ de Ham-Nord et ses généreux bénévoles mettront en place une distribution de cadeaux (livraison à domicile, en respect des mesures sanitaires liées à la COVID-19) pour les enfants de la municipalité âgés de 12 ans et moins ;

**ATTENDU QUE** cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

**QUE** la municipalité se joigne aux organisateurs(trices) en mettant une ressource disponible (Mme Élise Hamel) pour l'aide à la coordination de l'activité et en accordant une aide financière de 500\$ pour cette activité.

**2020-12-182**

**Techni-Consultant - Offre de services – Assistance technique annuelle horaire pour l'année 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'offre de services professionnels, **établie sur une base horaire**, de la compagnie Techni-Consultant Inc. consistant à une assistance générale pour l'année 2021 incluant une assistance au niveau technique, administratif, travaux publics et génie municipal soit acceptée.

**2020-12-183**

**Budget 2021 – Affectation d'un montant des surplus cumulés**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir une variation de taxation minimale à ses résidents pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire affecter au budget 2021 une somme de 37,500\$ en provenance de ces surplus cumulés antérieurs, permettant ainsi de maintenir l'augmentation moyenne de la taxation 2021 à 2%;

**ATTENDU QUE** cette somme de 37,500\$ se compose d'un montant de 20,000\$ reçu en 2020 du MAMH (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation) en lien avec la COVID-19 (20,000\$ de l'aide financière totale reçue de 45,870\$), ainsi qu'une somme additionnelle de 17,500\$ des surplus antérieurs (le 17,500\$ représentant environ 0.02\$/100\$ d'évaluation);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité affecte au budget 2021 une somme de 37,500\$ en provenance de ces surplus cumulés antérieurs, soit 20,000\$ relatif à l'aide financière reçue pour la COVID-19 et 17,500\$ des surplus « non affectés ».

**2020-12-184**      **Rémunération 2021 - responsable du centre sportif, vie communautaire, bibliothèque et préposés(es) à l'entretien**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUGMENTER** le salaire horaire de 2% à compter de janvier 2021 de M. Alain Nolet (responsable du centre sportif), de M. Francis Montpetit (responsable de la bibliothèque) et de Mme Ghislaine Poirier, Mme Guylaine Leblanc et M. Réal Shank, préposés(es) à l'entretien des édifices municipaux;

**D'AUGMENTER** le salaire horaire de 1% (puisque une augmentation de 2% a été accordée en juillet 2020) à compter de janvier 2021 de Mme Élise Hamel, responsable des loisirs et de la vie communautaire.

**2020-12-185**      **Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 200 \$ afin de soutenir l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable, organisme qui intervient afin de contrer la détresse psychologique en milieu agricole.

**2020-12-186**      **Carrefour Jeunesse Emploi - Programme Trio Desjardins 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord participe, pour un montant de 800\$, à l'édition 2021 du programme Trio étudiant Desjardins permettant à des jeunes d'ici d'acquérir des expériences en milieu de travail.

**2020-12-187**      **Demande d'aide financière 2021 – Maison des Jeunes**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** la reconduction de la contribution financière annuelle de 6,000\$ à la Maison des Jeunes pour l'année 2021.

**2020-12-188**      **Demande d'aide financière 2021 – Forum Citoyen Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** la reconduction de la contribution financière annuelle de 9,000\$ à l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord pour l'année 2021.

**2020-12-189                    Rouli-bus – Adhésion 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADHÉRER** au transport adapté Rouli-Bus en 2021 pour une contribution de 2,622.73\$.

**2020-12-190                    Adoption du Règlement #516 – Modification du règlement de construction #455 (Zone H7)**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement n°516 a pour objet de modifier le règlement de construction afin que la disposition de l'article 3.28 intitulé «L'ACCÈS AU TERRAIN» ne s'applique pas à la zone H7 (Rue Nolette) et ce, afin de respecter les autorisations ministérielles reçues au niveau de la gestion des eaux pluviales ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 2 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une « consultation publique écrite » d'une durée de 15 jours (du 3 au 18 novembre 2020) a été tenue afin de recueillir les commentaires et questions des personnes et organisme qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ADOPTER** le Règlement #516 ayant pour objet de modifier le règlement de construction afin que la disposition de l'article 3.28 intitulé « L'ACCÈS AU TERRAIN » ne s'applique pas à la zone H7 (Rue Nolette) et ce, afin de respecter les autorisations ministérielles reçues au niveau de la gestion des eaux pluviales.

**2020-12-191                    Adoption du Règlement #517 – Modification du plan d'urbanisme #452 concernant les limites des aires d'affectation C et R1**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement n°517 a pour objet de modifier les limites des aires d'affectation afin que l'aire d'affectation C soit agrandie à même une partie de l'aire d'affectation R1 de la rue Guay. Par cet ajustement, le lot 6 077 372 fera dorénavant partie de l'aire d'affectation C;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 2 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une « consultation publique écrite » d'une durée de 15 jours (du 3 au 18 novembre 2020) a été tenue afin de recueillir les commentaires et questions des personnes et organisme qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ADOPTER** le Règlement #517 ayant pour objet de modifier les limites des aires d'affectation afin que l'aire d'affectation C soit agrandie à même une partie de l'aire d'affectation R1 de la rue Guay. Par cet ajustement, le lot 6 077 372 fera dorénavant partie de l'aire d'affectation C.

**2020-12-192**                    **Adoption du SECOND PROJET de Règlement #518 –  
Modification du règlement de zonage #453 concernant les  
limites des zones C4 et H6**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de construction d'une nouvelle pharmacie à Ham-Nord est souhaité par les propriétaires du Familiprix et que le terrain situé à l'extrémité de la rue Guay, portant le # de lot 6 077 372 a été ciblé comme l'endroit idéal pour mettre sur pied ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain portant le # de lot 6 077 372 est présentement situé dans la zone H6 et que l'usage requis pour la construction d'une nouvelle pharmacie n'est pas autorisé dans cette zone;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone C4 est contigüe à la zone H6 et que l'usage requis pour la construction d'une nouvelle pharmacie est autorisé dans la zone C4;

**CONSIDÉRANT QUE** les limites des zones C4 et H6 seraient modifiées afin que le terrain portant le # de lot 6 077 372 soit déplacé de la H6 vers la zone C4;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une nouvelle pharmacie à Ham-Nord viendrait consolider la présence de ce service de proximité sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de la pharmacie ont signé une promesse d'achat/vente avec le vendeur, celle-ci étant conditionnelle à ce que le règlement de zonage soit modifié;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est en accord avec le projet tel que présenté par les propriétaires de la pharmacie;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 2 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une « consultation publique écrite » d'une durée de 15 jours (du 4 au 20 novembre 2020) a été tenue afin de recueillir les commentaires et questions des personnes et organisme qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ADOPTER** le Règlement #518 ayant pour objet de modifier le plan de zonage afin que la zone C4 soit agrandie à même une partie de la zone H6. Par cet ajustement, le lot 6 077 372 fera dorénavant partie de la zone C4. Ce projet de règlement vise donc à permettre les usages permis en zone C4 sur le lot 6 077 372, ce lot étant situé à l'extrémité de la rue Guay.

**2020-12-193**                    **Avis de motion – Règlement #519 fixant les taxes et tarifs  
2021 ainsi que les conditions de perception**

La conseillère Manon Côté donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera

présenté pour adoption le règlement 519 fixant les taxes et tarifs 2021 ainsi que les conditions de perception.

**2020-12-194**            **Présentation et dépôt du PROJET de Règlement #519 fixant le taux de taxes 2021 ainsi que les conditions de perception**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Steve Leblanc présente et dépose le PROJET de Règlement #519 - Règlement fixant le taux de taxes 2021 ainsi que les conditions de perception. Il est fait mention par le secrétaire-trésorier qu'aucun coût n'est relié à ce règlement pour la municipalité.

**2020-12-195**            **Demande d'aide financière – Remboursement des taxes municipales à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord**

**IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** une aide financière d'un montant de 3,404.68\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le remboursement en totalité du compte de taxes 2020 pour la propriété du 365, rue Principale.

**2020-12-196**            **Demande de crédit de taxes foncières – M. Siarhei Marhun (Remorques Morgoun 2020)**

**CONSIDÉRANT** l'arrivée d'une nouvelle entreprise (Remorques Morgoun 2020) à Ham-Nord au 250, 4<sup>e</sup> Avenue ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue par le nouveau propriétaire (M. Siarhei Marhun) le 2 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encourager les jeunes entrepreneurs désirant s'installer à Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la municipalité d'accorder une aide financière à une entreprise du secteur privé selon l'article 92.1, 2<sup>e</sup> par. de la loi sur les compétences municipales (LCM);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** une aide financière à l'entreprise Remorques Morgoun 2020 par un remboursement de taxes foncières sur une période de 5 ans, soit pour les années 2021 à 2025 inclusivement;

**QUE** la municipalité se réserve le droit de cesser sa contribution financière annuelle à l'entreprise dans le cas où le projet prendrait fin (cessation des activités).

**2020-12-197      Financement temporaire – projet de remplacement du réducteur de pression**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'acceptation du règlement d'emprunt #512 d'un montant de 344,390\$ relativement aux travaux 2020-2021 de remplacement du réducteur de pression ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité débutera les travaux en décembre 2020 et qu'il est probable que ceux-ci se terminent à l'hiver 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se devra d'assumer le coût des travaux jusqu'à l'encaissement du montant à financer à long terme (344,390\$) et que le processus entre le paiement des fournisseurs et l'encaissement du règlement d'emprunt à long terme peut s'échelonner sur quelques mois;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** la demande à la Caisse populaire de Victoriaville pour l'ouverture d'un emprunt temporaire de 344,390\$ qui sera remboursé dès l'encaissement du financement à long terme;

**D'AUTORISER** M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

**2020-12-198      Projet de remplacement du réducteur de pression – Offre de services pour le volet télémétrie**

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ACCEPTER** la proposition de travaux de l'entreprise Techservice (9120-0592 Qc Inc.) pour la fourniture d'un panneau de télémétrie pour la chambre de réduction de pression au montant de 16,200\$ + taxes.

**2020-12-199      Demande de Mme Stéphanie Thivierge, massothérapeute - location d'un local au 285, 1<sup>re</sup> Avenue**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de procéder à la location d'un local au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Mme Stéphanie Thivierge (selon les termes convenus entre les parties) afin de permettre la continuité d'offre de services de massothérapie à Ham-Nord ;

**D'AUTORISER** M. François Marcotte, maire et M. Mathieu Couture, directeur général, à procéder à la signature du bail pour et au nom de la municipalité.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

- 1) De la tenue de la Séance spéciale jeudi 10 décembre 19h pour l'adoption du Budget 2021;
- 2) De la réception d'une correspondance du MTQ à la suite de la rencontre sur nos demandes d'analyse en sécurité routière comme quoi la municipalité se doit de donner un mandat à une firme externe si elle veut obtenir une telle analyse.

**Période de questions :**

Puisque la municipalité est présentement située en « zone rouge », les résidents sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à [info@ham-nord.ca](mailto:info@ham-nord.ca), par la poste ou en déposant votre lettre dans la chute à courrier au bureau municipal.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h15.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.